



# VACANCES D'ETE

Demande d'inscription a l'Accueil de Loisirs\* des Grandes Vacances

**Date limite d'inscription le 11 Juin 2021**

Nom du responsable légal :  M.  Mme  Melle .....

➡ Indiquez le ou les enfant(s) à inscrire :

NOM :		PRÉNOM :		NÉ(E) LE	__ / __ / __ __
NOM :		PRÉNOM :		NÉ(E) LE	__ / __ / __ __
NOM :		PRÉNOM :		NÉ(E) LE	__ / __ / __ __

Adresse complète: .....

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail : .....

N° allocataire CAF :         (7 chiffres + 1 lettre)

2021

**QF** : .....  
(Le QF de référence pour l'année est celui de janvier 2021)

**Cocher la période si elle vous intéresse**

**Accueil à GIDY**

- JUILLET**
- Du 7 au 9 Juillet 2021      3 jrs    Heure d'arrivée : ....h....    Heure de départ : ....h....
  - Les 12 et 13 Juillet 2021      2 jrs    Heure d'arrivée : ....h....    Heure de départ : ....h....
  - Les 15 et 16 Juillet 2021      2 jrs    Heure d'arrivée : ....h....    Heure de départ : ....h....
  - Du 19 au 23 Juillet 2021      5 jrs    Heure d'arrivée : ....h....    Heure de départ : ....h....
  - Du 26 au 30 Juillet 2021      5 jrs    Heure d'arrivée : ....h....    Heure de départ : ....h....

**Accueil à CERCOTTES**

- AOÛT**
- Du 2 au 6 Août 2021      5 jrs    Heure d'arrivée : ....h....    Heure de départ : ....h....
  - Du 9 au 13 Août 2021      5 jrs    Heure d'arrivée : ....h....    Heure de départ : ....h....
  - Du 16 au 20 Août 2021      5 jrs    Heure d'arrivée : ....h....    Heure de départ : ....h....
  - Du 23 au 27 Août 2021      5 jrs    Heure d'arrivée : ....h....    Heure de départ : ....h....
  - Du 30 Août au 01 Sept 2021    3 jrs    Heure d'arrivée : ....h....    Heure de départ : ....h....

**LE PAIEMENT EST OBLIGATOIRE A L'INSCRIPTION**

Tarif	Nbre de jours	Nbre d'enfant	Montant du paiement à joindre



Par carte bancaire

Suite aux nouvelles réglementations en vigueur si vous souhaitez faire un paiement par carte bancaire merci de nous contacter au 02.38.42.15.15



Par chèques

A l'ordre de Cigales et Grillons  
(précisez au dos de votre chèque le nom et prénom de l'enfant)



Par chèques vacances ANCV

Par tickets CESU



A ..... Le ..... Signature :

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [accueil@cigalesetgrillons.com](mailto:accueil@cigalesetgrillons.com).

\* Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.



### ► Qui peut en bénéficier :

Les enfants âgés de 3 à 12 ans demeurant sur la commune de Huêtère.  
 Pour les enfants de moins de 3 ans qui sont déjà scolarisés, leur inscription en ALSH est possible sur présentation d'un certificat de scolarité.  
 Pour les personnes ne résidant pas sur la commune, merci de vous adresser directement à l'association Cigales et Grillons.

### ► Lieux :

 <b>Horaire des garderies</b>  A l'accueil de loisirs * le matin : de 7h30 à 9h00 * le soir : de 17h00 à 18h00	<b>Accueil de Loisirs de Juillet</b> Ecole Olympe de Gouge Esplanade Olympe de Gouge 45520 GIDY Tél : 02.34.52.05.42 <hr/> <b>Accueil de Loisirs d'Août</b> Local multi accueil Rue Louise Dubel 45520 CERCOTTES Tél : 02.38.75.47.27	 <b>Les rendez-vous !</b> Pas de réunion d'informations pour le moment. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question  <b>Le 11 Juin : Date limite d'inscription</b>
--	--	--

### ► Jours et Horaires d'accueil :

L'accueil de Loisirs est ouvert chaque jour des vacances scolaires (sauf jour férié).  
 De 09h00 à 17h00 avec une possibilité d'accueil et de départ échelonné de 07h30 à 09h00 et de 17h00 à 18h00.

### ► Restauration :

Le déjeuner est inclus et un goûter sera distribué aux enfants en fin d'après-midi.

### ► Conditions d'inscription et modalité de règlement :

\* Les inscriptions peuvent se faire aux bureaux de Cigales et Grillons (sur place ou par courrier).

\* La **date limite d'inscription est fixée au 11 juin 2021**. Toute inscription arrivant après cette date sera acceptée sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement. Une fois effectuées les inscriptions ne pourront plus être modifiées.

\* Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par Cigales et Grillons avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'été.

\* Les inscriptions se font à la semaine (sauf jour férié). Elles doivent être communiquées avant la date limite d'inscription.

### ► Les tarifs : (le coût est déterminé selon votre QF)

TARIF 2021	Tarif journée Commune (habitants de Gidy, Cercottes et Huêtère)
Tranche 1 : de 0 à 260	3,50 €
Tranche 2 : de 261 à 360	4,90 €
Tranche 3 : 361 à 460	6,40 €
Tranche 4 : 461 à 560	7,90 €
Tranche 5 : 561 à 660	9,20 €
Tranche 6 : 661 à 850	10,40 €
Tranche 7 : 851 à 1100	11,80 €
Tranche 8 : 1101 à 1350	15,00 €
Tranche 9 : 1351 à 1500	17,00 €
Tranche 10 : 1501 à 1650	18,00 €
Tranche 11 : 1651 à 1800	19,00 €
Tranche 12 : 1801 et +	20,00 €

Prise en charge financière par la mairie de Huêtère à hauteur de **10 jours par enfant**. Au-delà, le tarif hors commune sera appliqué.  
 En cas de non présentation du justificatif QF 2021 le tarif appliqué sera le **tarif maximum**. (QF de référence est celui de Janvier 2021)

### ► Paiement :

Les paiements sont à JOINDRE au moment de l'inscription et à remettre, aux bureaux de l'association Cigales et Grillons.  
 Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

### ► Mode de règlement possible et facilité de paiement :

☞ Par chèques  
 (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant)

☞ Par carte bancaire

☞ Par chèques vacances ANCV ou tickets CESU

### ► Annulation :

\* Pour raisons médicales : les journées d'absence donneront droit à un avoir selon les conditions cumulatives suivantes :  
 Absence sur la journée complète +  
 présentation d'un certificat médical sous 8 jours indiquant l'incapacité de l'enfant à fréquenter l'accueil de loisirs

\* Pour autres raisons : la somme versée sera conservée.

\* En cas d'annulation due à des événements à caractère exceptionnels (grève, attentats, conditions climatiques, interdiction d'ouverture), l'association Cigales et Grillons se réserve le droit de retenir une somme forfaitaire par enfant.

\* Cette action est soutenue financièrement par la Caisse d'Allocation Familiale du Loiret